

# « VEGEYOURTS »

entre **LA FERME DES ZULUS** et le consomm'acteur de **KERAMAP ET CIE**

Producteurs : Marie et Nicolas Luneau Tél. : 06 80 63 93 17  
La ferme des Zulus Mail : lafermedeszulus@laposte.net  
Lieu dit : Keriel Site : www.la-ferme-des-zulus.wix.com  
56320 Lanvénege Referent AMAP : Alena Milotova / milotova.alena@gmail.com

## CONTRAT DE AVRIL 2018 A SEPTEMBRE 2018 (6 mois)

Nombre de livraison : 1 fois par mois, soit 6 livraisons à la MPT de Kervenane

Heure de distribution : le lundi de 18h à 19h30

**Calendrier de distribution :** Merci d'inscrire la **quantité** souhaitée et de **calculer** le montant mensuel

	Prix €o	30/04/2018	28/05/2018	25/06/2018	30/07/2018	27/08/2018	24/09/2018
Riz nature 370 g	2.50						
Douceur de riz 370 g	2.50						
Riz citron 260 g	2.20						
Riz verveine canelle 370 g	2.60						
Riz verveine canelle 260 g	2.20						
Riz fruits rouges 260 g	2.50						
Riz coco 370 g	2.80						
Riz « surprise »							
Sarrazin nature 370 g	2.40						
Sarrazin jus de pomme 370 g	2.60						
Sarrazin pruneau 260 g	2.30						
Sarrazin fruits rouges 260 g	2.40						
Sarrazin « surprise »							
TOTAL		Euro	Euro	Euro	Euro	Euro	Euro

### Engagement du producteur :

Je soussigné Marie Luneau, m'engage à :

- Livrer les paniers au lieu déterminé.
- Mettre tout en œuvre pour respecter la quantité et la qualité prévue et prévenir en cas de problème.
- Faire le point sur le fonctionnement de la ferme, tenir des comptes.

En cas d'impossibilité de livraisons, je m'engage à rembourser l'acompte ou les marchandises non livrées, ou bien à décaler la durée du contrat.

L'ensemble des produits transformés est issu de l'Agriculture Biologique. La transformation des produits se fait artisanalement.

### Engagement de l'adhérent :

Je soussigné(e) :

Joignable sur tél.

Mail :

- Adhère au règlement intérieur de l'AMAP
- M'engage à venir au lieu et à l'heure déterminés, aux dates de livraison fixées sur ce contrat.
- Accepter les aléas de la production sur la nature du produit et une éventuelle période creuse.
- Accepte que le producteur se réserve le droit de garder l'acompte dans le cas où le consomm'acteur Amapien ne vient pas chercher son cidre ou son jus, sans avoir prévenu 48h avant la livraison.

### MERCI DE RAMENER LES POTS CONSIGNES.

Rappel : L'AMAP a pour rôle de favoriser le bon fonctionnement de ce contrat mais ne peut être tenu pour responsable en cas de dysfonctionnement.

Fait à..... Le.....

Signature du producteur

Signature de l'adhérent